



## CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 20 JUIN 2018

Date d'affichage :  
27 juin 2018

Date de la convocation : 14 juin 2018

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le vingt juin à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Fabrice BREYTON, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Yves DEVEZE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Laurence BOUILHOL, Madame Nicole ARTAUD, Monsieur Jacques LABROSSE, Madame Brigitte REYNAUD-COURTOIS, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Thierry LANARET, Monsieur Pierre David BERGER, Monsieur Hamid BOUZINE, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Madame Anne-Lise MIALHE, Monsieur Damien MACHADO (présent de la question n° 1 à 31), Madame Charlotte OLLAGNON, Monsieur Quentin PETIT, Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Didier ALLIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY.

#### A donné procuration :

Madame Elisabeth RAFFIER à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Damien MACHADO à Monsieur Pierre ROBERT (à partir de la question n° 32).

Secrétaire de séance : Anne-Lise MIALHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 21h50.

## **N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Anne-Lise MIALHE pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

## **N° 3 PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la Ville dans la démarche « Action Cœur de Ville » et à entreprendre la démarche de préparation de la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la phase de préparation de la démarche « Action Cœur de Ville ».

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 4 RESTRUCTURATION RÉSEAU BASSE TENSION ROUTE DE MONS : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet de mise en souterrain du réseau Basse Tension route de Mons, quartier des Mauves présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à 16 387,09 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet, la somme de 16 387,09 € H.T. au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 5 RESTRUCTURATION RÉSEAU BASSE TENSION PLACE BERNARD JAMMES : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet de mise en souterrain du réseau Basse Tension place Bernard Jammes et ses abords présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à **7 635,76 € H.T.** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de **7 635,76 € H.T.** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**      **UNANIMITÉ**

**N° 6 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU SEUIL DU MOULIN GORY (SEUIL GALLICE) : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AU SICALA**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE la signature de la convention de délégation de maîtrise d'œuvre de l'étude visant à restaurer la continuité écologique du seuil du moulin GORY au SICALA,
- INSCRIT la participation de la Ville du Puy-en-Velay à hauteur de 915,84 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**      **UNANIMITÉ**

**N° 7 AMÉNAGEMENT DE LOCAUX RUE FRANCHETERRE POUR DES ASSOCIATIONS : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe d'aménagement des locaux rue Francheterre,
- APPROUVE le plan de financement suivant :

| Financiers   | Montants        | Taux         |
|--------------|-----------------|--------------|
| Région       | 57 387 €        | 80 %         |
| Ville        | 14 347 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b> | <b>71 734 €</b> | <b>100 %</b> |

A la part revenant à la Ville s'ajouterait le montant de la TVA pour 14 347 € soit un montant total restant à la charge de la commune de 28 694 €, avant récupération du FCTVA.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**      **UNANIMITÉ**

**N° 8 EQUIPEMENTS SPORTIFS - RÉNOVATION DES LUMINAIRES : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe de rénovation des luminaires dans les équipements sportifs,
- APPROUVE le plan de financement suivant :

| Financiers   | Montant            | Taux         |
|--------------|--------------------|--------------|
| Région       | 69 568,00 €        | 80 %         |
| Ville        | 17 392,00 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b> | <b>86 960,00 €</b> | <b>100 %</b> |

A la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 17 392 € soit un montant total restant à la charge de la commune de 34 784 €, avant récupération du FCTVA.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**      **UNANIMITÉ**

**N° 9 LOTISSEMENT COSTE DEFERNE : CESSION DU LOT 17 À MONSIEUR FARRA**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la cession du lot n° 17 du lotissement Coste Deferne au profit de Monsieur FARRA ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette opération pour un montant de 45 € HT/m<sup>2</sup>, soit en fonction de la superficie acquise (962 m<sup>2</sup>) un total de 43 290 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, et supérieure à l'estimation de France Domaine du 7 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**      **UNANIMITÉ**

**N° 10 46 CHEMIN DE SAINTE CATHERINE : RESTITUTION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH N° 92  
À MONSIEUR ROBERT HABAUZIT**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 30 m², tel que figurant dans le projet de plan de division,
- AUTORISE la cession de cette emprise à l'euro symbolique frais en sus à la charge de l'acquéreur, inférieure à l'estimation de France Domaine du 4 avril 2018 d'un montant de 145 €, au profit de Monsieur Robert HABAUZIT ou de son représentant,
- INSTAURE une servitude non aedificandi sur l'ensemble de l'emprise cédée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 29**

**Contre : 3**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

**Abstention : 1**

**Catherine GRANIER-CHEVASSUS**

**N° 11 EHPAD BEL HORIZON - RUE DE DUNKERQUE : RÉGULARISATION FONCIÈRE DE LA VOIRIE**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AN 464, à titre gracieux, frais d'acte à la charge de la Ville,
- CLASSE au domaine public son emprise,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 COMPTE RENDU ANNUEL (CRAC) 2017 DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT  
(CPA) CENTRE VILLE : APPROBATION**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2017 de la Convention Publique d'Aménagement (CPA) de Renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 13 ZAC DU PENSIO : AVENANT N° 3 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le nouveau bilan de l'opération d'aménagement de la ZAC du Pensio tel qu'il ressort de l'avenant n° 3,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Pensio joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

Pour : 29

Contre : 4

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

### **N° 14 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE VILLE DU PUY : AVENANT N° 1**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le nouveau bilan de la concession d'aménagement de renouvellement urbain centre ville du Puy tel qu'il ressort de l'avenant n° 1,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 15 PNRQAD : AVENANT DE CLÔTURE DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le nouveau plan de financement des opérations inscrites à la convention PNRQAD,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'évolution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 16 PLU DU PUY-EN-VELAY : DÉLIBÉRATION PERMETTANT L'APPLICATION DES ARTICLES R 151-**

## **1 À R 151-55 DU CODE DE L'URBANISME À UNE RÉVISION DE PLU EN COURS**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DECIDE que sera applicale au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 17 NPNRU DU VAL VERT : PRINCIPES D'ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE les objectifs du programme de rénovation urbaine,
- CONFIRME une participation maximale de la Ville à hauteur de 4 880 000 € TTC,
- ACCORDE l'engagement des travaux préparatoires à l'élaboration de la convention de rénovation urbaine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à conduire toutes les démarches permettant d'aboutir à une contractualisation.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 18 PROGRAMME FISAC DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY - ACTIONS PORTÉES PAR LA VILLE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- APPROUVE la mise en œuvre du programme d'actions FISAC « Opération Collective en Milieu Rural de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay » (avant son échéance le 18/09/2020) au sein duquel, la Ville est maître d'ouvrage des actions suivantes, dont les montants sont précisés ci-avant : « la rénovation de la signalétique commerciale » et « un commerce non sédentaire animé »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'État relative à cette Opération Collective au titre du FISAC de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay définissant les engagements respectifs des parties, le calendrier de réalisation et les modalités de suivi et d'évaluation telles que proposées par le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention particulière de délégation de crédits avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en vue des versements de ces subventions FISAC.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**



## **N° 19 PLAN COMMERCE : VENTE DE TICKETS-PARKINGS POUR LES CLIENTS DU CENTRE-VILLE**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- APPROUVE la commercialisation à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'agglomération, de tickets-parkings prépayés selon les modalités tarifaires suivantes :
  - 1,20 €, soit 01h30 de stationnement gratuit aux parkings aériens du Breuil, de Michelet 1, de Michelet 2 ou 2h00 au parking souterrain du Breuil,
  - 2,40 €, soit 02h30 de stationnement gratuit aux parkings aériens du Breuil, de Michelet 1, de Michelet 2 ou 03h30 au parking souterrain du Breuil,
- DECIDE une réfaction de 20 % du prix pour un volume minimum d'achat de 3 500 € et maximum de 10 500 € par an,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette décision.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **N° 20 DISPOSITIF PROFESSION SPORT : PREMIER VERSEMENT DE JANVIER À JUIN 2018**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE aux associations sportives concernées l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2018 pour un montant global de 6 653,46 € selon le tableau de répartition suivant :

| Association               | Intervenant          | Nb heures<br>Par mois | Heures aidées par<br>Le Département | Heures aidées par<br>La Ville du Puy | Taux<br>Horaire | Aide<br>Mensuelle | Aide de JANVIER à<br>JUIN |
|---------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|
| Union Sportive du Velay   | EL BELGHITI Hassan   | 151,57                | 80,00                               | 85,00                                | 1,70 €          | 144,50 €          | 867,00 €                  |
| HOPC                      | Romain DUREAU        | 151,67                | 80,00                               | 85,00                                | 1,70 €          | 144,50 €          | 867,00 €                  |
| ASM Gym Trampo            | DUSSERE Bénédicte    | 89,31                 | 89,31                               | 89,31                                | 1,70 €          | 151,83 €          | 910,96 €                  |
|                           | DESSERTINE Françoise | 22,64                 | 22,64                               | 22,64                                | 1,70 €          | 38,49 €           | 230,93 €                  |
|                           | THOLLET Benjamin     | 12,76                 | 12,76                               | 12,76                                | 1,70 €          | 21,69 €           | 130,15 €                  |
|                           | GIBERT Marie-Pierre  | 8,59                  | 8,59                                | 8,59                                 | 1,70 €          | 14,60 €           | 87,62 €                   |
| Velay Gym                 | GIBERT Marie-Pierre  | 24,00                 | 24,00                               | 24,00                                | 1,70 €          | 40,80 €           | 244,80 €                  |
|                           | GAUDIN Natacha       | 83,00                 | 83,00                               | 83,00                                | 1,70 €          | 141,10 €          | 846,60 €                  |
| Arts Martiaux le Puy Com. | MIALON Nathalie      | 115,00                | 80,00                               | 85,00                                | 1,70 €          | 144,50 €          | 867,00 €                  |
|                           | Sarah VACAVANT       | 6,00                  | 6,00                                | 6,00                                 | 1,70 €          | 10,20 €           | 61,20 €                   |
|                           | Aurélien BERGER      | 6,00                  | 6,00                                | 6,00                                 | 1,70 €          | 10,20 €           | 61,20 €                   |
| Tennis club du Puy        | LOUDIN Jérémy        | 151,57                | 80,00                               | 85,00                                | 1,70 €          | 144,50 €          | 867,00 €                  |
|                           | CAPELANI Julien      | 30,00                 | 30,00                               | 30,00                                | 1,70 €          | 51,00 €           | 306,00 €                  |
|                           | VIGOUROUX Loïc       | 30,00                 | 30,00                               | 30,00                                | 1,70 €          | 51,00 €           | 306,00 €                  |
| <b>TOTAL</b>              |                      | <b>882,11</b>         | <b>632,3</b>                        | <b>652,3</b>                         |                 | <b>1108,91</b>    | <b>6 653,46 €</b>         |

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 COP RUGBY : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**



Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € au COP Rugby pour sa participation aux « plays off » du championnat de France rugby de la Fédération Française saison sportive 2017/2018,
- INSCRIT la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 VILLE DU PUY-EN-VELAY ET ASSOCIATION "LE PUY FOOT 43 AUVERGNE" : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2018/2019**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE à l'association "Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne" une subvention de 90 000 € pour la saison sportive 2018/2019 dans le cadre de sa participation aux Championnats CFA masculin de la Fédération Française de Football,
- INSCRIT au budget 2018 aux chapitre et article correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement à passer entre la Ville et l'association "Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne" jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à procéder par voie de décision pour tout avenant modificatif de la convention de partenariat et de financement.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 ENCEINTE COMMERCIALE DE GUITARD : VENTE DES LOCAUX PROFESSIONNELS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE la vente des locaux de la cellule commerciale, cadastrée AN n°1 48 et située dans l'enceinte commerciale de Guitard d'une superficie de 73 m<sup>2</sup>, à Mesdames Myriam ARNAUD, Sylvie DE BONNEVILLE, Aurore BORRELY,
- APPROUVE la vente pour un montant de 36 500 euros, hors frais de notaires, les frais étant à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la l'exécution de la présente délibération, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 TRANSFORMATION DE L'ANCIEN THÉÂTRE DU PENSIONNAT NOTRE DAME DE FRANCE EN  
MAISON DE SANTÉ : AVENANTS SUR DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL DÉFINITIF AUX LOTS  
1,2,4,5,7,8,9,10,11,12,13**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants sur DGD suivants ainsi que toutes pièces nécessaires :

- Lot 1 : Démolition maçonnerie avec M2I FAYARD pour un montant de – 7 454,80 € HT,
- Lot 2 : Charpente métallique avec SAS CHAZALLON pour un montant de – 375,00 € HT,
- Lot 4 : Façades avec LE COMPAGNON pour un montant de + 680,00 € HT,
- Lot 5 : Menuiseries extérieures avec FORISSIER GUILHOT pour un montant de + 4 893,66 € HT,
- Lot 7 : Plâtrerie plafonds avec CETON pour un montant de + 4 888,68 € HT
- Lot 8 : Menuiseries intérieures avec CHAPUIS pour un montant de + 11 555,71 € HT,
- Lot 9 : Carrelage avec ASTRUC pour un montant de – 1 760,80 € HT,
- Lot 10 : Sols minces SQL et PLUS pour un montant de + 774,41 € HT,
- Lot 11 : Ascenseurs avec AUVERGNE ASCENSEURS pour un montant de + 600,00 € HT,
- Lot 12 : Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire avec PERRUSSEL pour un montant de +1 039,42 € HT,
- Lot 13 : Electricité courants forts avec RAFFIER SOUVETON pour un montant de 0,00 € HT ( + 7 291 € HT et – 7 291 € HT ).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 25 PERSONNEL : SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE les suppressions de postes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 26 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE les créations d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et deux postes de brigadier chef principal, à temps complet, au tableau des emplois,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 27 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le principe des mises à disposition ci-après :

- Monsieur Emmanuel SANCHEZ, agent de la Ville, mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 50 % de son temps de travail (soit 17h30 hebdomadaires), pour assurer la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ainsi que celle du service de la Cohésion Sociale, du 1er mai 2018 au 30 avril 2021. Son service inclura donc la Politique de la Ville, la Cohésion Sociale et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. La gestion des Affaires Scolaires (service Education), jusqu'alors assurée par M. SANCHEZ, est confiée à un autre agent.

- Madame Mélanie GANNAT, agent du CCAS, mise à la disposition de la Ville, à hauteur de 20 % de son temps de travail (soit 7h hebdomadaires) pour assurer l'encadrement supérieur du service Jeunesse, Politique de la Ville, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 28 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- INSTAURE le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel applicable aux cadres d'emplois et dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP, et les montants correspondants,

- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 29 TEMPS DE TRAVAIL : ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le dispositif portant définition et organisation du temps de travail,

- ADOPTE le règlement intérieur relatif au temps de travail,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 30 PERSONNEL : MISE EN OEUVRE DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- FIXE dans le cadre de la mise en place de l'entretien annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :
  - les résultats, l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
  - les compétences professionnelles et techniques,
  - les qualités relationnelles,
  - les capacités d'encadrement, le cas échéant,
  - les capacités à exercer des fonctions d'un niveau supérieur le cas échéant,
- S'APPUIE pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le formulaire annexé à la présente délibération,
- DECIDE d'appliquer cette démarche aux agents titulaires et aux contractuels recrutés sur un emploi permanent, aux titulaires d'un CDI et contractuels recrutés par contrat à durée déterminée supérieure à un an, à compter de l'évaluation de l'année 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 31 PERSONNEL : PLAN DE FORMATION 2018**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique Paritaire du 24 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 32 SERVICE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DU CENTRE DE GESTION : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- DECIDE d'adhérer à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 33 GESTION DES ACTIVITÉS "DONNANT/DONNANT" ET "ACTION CITOYENNE"- VERSEMENT DE**

## **LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE - ENCAISSEMENT DES BOURSES LOISIRS**

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- ACCEPTE le coût du déficit des activités « Donnant/Donnant » et « Action citoyenne » pour l'année 2017 qui s'élève à 24 995,72 €,
- DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 24 995,72 € conduisant à l'équilibre des comptes afférents à ce dispositif.  
La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice 2018, sous l'imputation :  
Chapitre : 65 - Article : 6574 - Sous-fonction : 520,
- PREND ACTE du montant des bourses loisirs des activités « Donnant/Donnant » et « Action citoyenne » qui s'élève à 15 345,21€,
- DÉCIDE que la recette correspondante à ces bourses loisirs (15 345,21 €) sera inscrite à l'exercice 2018 sous l'imputation :  
Chapitre : 74 - Article : 7478 - Sous-fonction : 630,  
Chapitre : 74 - Article : 7478 - Sous-fonction : 631.

### **DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**            **UNANIMITÉ**

## **N° 34 MAÎTRISE DE LA CATHÉDRALE DU PUY-EN-VELAY : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR PROGRAMMATION D'UN CONCERT**

Rapporteur : Madame Huguette PORTAL

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la maîtrise de la cathédrale du Puy-en-Velay pour la programmation d'un concert,
- DECIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :  
fonction : 65 - nature : 6574 - sous fonction : 30.

### **DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**            **UNANIMITÉ**

## **N° 35 ASSOCIATION ARVOLY : VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Madame Huguette PORTAL

- VERSE à l'association Arvol y la subvention de fonctionnement d'un montant de 600 €,
- DECIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :  
Fonction : 65 - Nature : 6574 - Sous-fonction : 30,
- APPROUVE le montant global de 31 400 € pour les subventions alloué aux associations culturelles au lieu de 30 800 €.

### **DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :**            **UNANIMITÉ**

## **N° 36 ASSOCIATION PORTUGAISE ET CULTURELLE DU PUY-EN-VELAY : SUBVENTION**

### **EXCEPTIONNELLE POUR DÉPLACEMENT AU FESTIVAL FOLKLORIQUE D'ARGENTEUIL**

Rapporteur : Madame Huguette PORTAL

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association Portugaise Amicale et Culturelle du Puy-en-Velay,
- DECIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante :  
Fonction : 65 - Nature : 6574 - Sous Fonction : 30.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 37 RESTAURATION SCOLAIRE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE la réactualisation du Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 38 COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE "ARC-EN-CIEL" À GUITARD - PROJET AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant total de 112,35 € à attribuer à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Publique Les Arcs-en-Ciel à Guitard,
- DECIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation :  
Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 39 SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE / OEUVRES DE VACANCES : PARTICIPATION**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE les montants des aides aux œuvres de vacances (1 365,30 €) et aux séjours à caractère pédagogique (3 179,50 €) pour un montant global de 4 544,80 €,
- DECIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation :  
Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

**N° 40 ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE HAUTE-LOIRE : OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RÉSIDENCE OURANOS AU PUY-EN-VELAY - GARANTIE D'EMPRUNT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le principe d'accorder une garantie d'emprunt à l'Association Tutélaire de Haute-Loire pour l'opération concernée, conformément aux éléments de négociation précédemment évoqués,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Association Tutélaire de Haute-Loire, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 41 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT) : AUGMENTATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- DECIDE de modifier la délibération n° 3 du 29 janvier 2016 en ce qui concerne la réalisation d'une ligne de trésorerie,
- DONNE délégation au Maire, sur la base de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour réaliser les lignes de trésorerie à hauteur d'un montant maximum de 4 000 000 euros.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 42 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE la décision modificative n° 1-2018 du Budget Principal de la Ville.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS  
Abstention : 4**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMSCatherine GRANIER-CHEVASSUSDidier ALLIBERTLaurent JOHANNY**

**N° 43 SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DE L'Auvergne : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- PREND ACTE du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Société d'Équipement de l'Auvergne au cours des exercices 2011 à 2016.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**



L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 27 juin 2018 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS